



Règlement du TOURNOI D'ÉTÉ



Du Ping Saint Paulais

Le Club du Ping Saint Paulais organise le 5ème Tournoi d'été

Vendredi 20-27 juillet 2018 à 20 h 30

Salle des sports de Lautrec

et

Vendredi 10-17 août 2018 à 20 h 30

Salle des sports de Saint-Paul-Cap-de-Joux

-Sur : <https://www.inscription-facile.com/form/9zp1cVXwrvI6q51jBgN9>

-Par tél : – Michel TIPLIÉ (07.67.22.82.49)
– Jean-Loup ALBERT (06.21.39.40.48)

-Par mail sur le site du club : www.pingstpaulais.com à la page Tournoi d'été.

-Sur place dès 20 heures.

Prix : 5 €

Début du tournoi : 20 heures 30

Restauration et boissons sur place

Le tournoi se déroule sur 2 tableaux : Un tableau principal et un tableau consolante.

Le Tournoi se déroule par poules de 3 joueurs, avec un Handicap de 1 point par classement.

Toutes les parties se déroulent au meilleur des 5 manches de 11 points.

La partie commence à 0-0.

Lorsque le joueur le mieux classé atteint son handicap il recommence la manche à 0.

Le maximum de points handicap entre 2 joueurs est de 10 points.

*Ex : le joueur **A** classé 18 rencontre le joueur **B** classé 9. Il y a 9 classements d'écart entre les 2 joueurs soit 9 points de handicap pour **A**.*

*Quand **A** atteint 9 points (valable pour chaque manche), il repart à 0.*

Les premiers de poules sont qualifiés pour le tableau final.

Les troisièmes de poules sont qualifiés pour le tableau consolante.

Les deuxièmes de poules se rencontrent en barrage et le vainqueur est qualifié pour le tableau final tandis que le perdant passe dans le tableau consolante.

Le classement intégral aura lieu sur les 2 tableaux.

Récompenses pour chaque tournoi 60% des inscriptions reversé

-Tableau final (montant arrondi au montant inférieur ou supérieur le plus proche) :

1^{er} : 50%

2^{ème} : 30%

3^{ème} : 20%

